



Réponse du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Xavier Bettel à la question parlementaire n°3515 de l'honorable député M. David Wagner

**Quelle est la position du gouvernement quant à une éventuelle application provisoire des accords ?
Pouvez-vous me donner les motivations de la position du gouvernement ?**

Le gouvernement soutient une entrée en vigueur rapide de l'accord, qui est globalement dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise et européenne. L'Argentine et l'Uruguay ayant notifié la ratification de l'accord le 26 janvier 2026, la Présidente de la Commission a annoncé le 27 février 2026 que la Commission activerait l'application provisoire de l'accord selon les modalités définies par la décision de signature du Conseil du 9 janvier 2026 et conformément au cadre fixé par l'accord (article 23.3 de l'accord intérimaire sur le commerce et l'art. 30.2 de l'accord Accord de partenariat UE-Mercosur). L'application provisoire peut intervenir dès le premier jour du deuxième mois qui suit la notification de ratification par un Etat signataire du Mercosur.

Luxembourg, le 4 mars 2026

Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel